

JORF n°73 du 27 mars 2007

texte n° 10

ARRETE

**Arrêté du 23 mars 2007 fixant la liste des pays dont les ressortissants peuvent ouvrir un compte épargne codéveloppement**

NOR: ECOT0737159A

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre délégué au budget et à la réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement,  
Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 221-33-II et D. 221-114 à 116,

Arrêtent :

Article 1

La liste des pays mentionnée à l'article L. 221-33-II du code monétaire et financier est la suivante :

Vous pouvez consulter le tableau dans le JO

n°73 du 27/03/2007 texte numéro 10

Article 2.

Le présent arrêté est publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 23 mars 2007.

Le ministre de l'économie,  
des finances et de l'industrie,

Thierry Breton

Le ministre d'Etat,

ministre de l'intérieur

et de l'aménagement du territoire,

Nicolas Sarkozy

Le ministre des affaires étrangères,

Philippe Douste-Blazy

Le ministre délégué au budget

et à la réforme de l'Etat,

porte-parole du Gouvernement,

Jean-François Copé